

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots:

« un seulement peut être »

les mots:

« au moins un est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il va s'en dire qu'il est nécessaire qu'un proche soit tenu directement informé de la décision, pour éviter qu'il y ait des situations où la famille se retrouve surprise. Qu'advient-il si une famille apprend après-coup qu'une personne ait choisi le suicide assisté ou l'euthanasie ?